

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 260 Vœu relatif à la rénovation des logements sociaux

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que 15 000 logements sociaux ont été rénovés au plan thermique entre 2007 et 2011 dans le document « Grandes orientations » et entre 2008 et 2011 dans le « Bilan du Plan Climat » ;

Considérant que 151 copropriétés ont réalisé un audit énergétique dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments dans le 13^{ème} arrondissement et que 1 126 logements vont faire l'objet de travaux d'amélioration énergétique dans ce cadre ;

Considérant que 145 copropriétés ont réalisé un audit énergétique dans le cadre d'un dispositif mis en œuvre par la Ville en partenariat avec l'ADEME et la Région Île-de-France et porté par l'Agence Parisienne du Climat, et que 3 000 logements vont faire l'objet de travaux d'amélioration thermique dans ce cadre ;

Sur proposition de Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

- Une information soit donnée chaque année au Conseil de Paris afin d'avoir une vision exacte du nombre de logements sociaux ou appartenant à des copropriétés rénovés concourant aux objectifs du Plan Climat ;
- Le bilan en termes de gaz à effet de serre soit précisé.